

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 septembre 2022

N° CM05092022-04
NB/SR/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 30 août 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT
M A. DIAS COUTO
Mme S. BERTEL
M M. PRAUD

Procuration à

"

"

"

Mme M. DEVANNE
M JC MARCHAND
M A. GUILLOTEAU
M JM BEAUFFRETON

Secrétaire : M C. PELLETIER

OBJET : AMENAGEMENT DES ALLEES DU COLOMBIER – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT

CONSIDERANT que le site du Colombier est un lieu emblématique de la ville de Pouzauges, se composant d'équipements à vocation culturelle (bibliothèque, école du musique, école de danse, espaces associatifs), le tout sur un parc situé en cœur de ville ;

CONSIDERANT que ce site est à la fois un lieu d'hébergement d'activités associatives, sportives et culturelles mais également un lieu de promenade et de déambulation, permettant aux familles et aux touristes de profiter de larges espaces verts et d'espaces de jeux ;

CONSIDERANT que la municipalité a décidé d'engager la rénovation des allées du parc sur la base d'un double objectif :

- revoir intégralement l'accessibilité du site ;
- réaménager certains espaces afin que ce site ne soit plus seulement un lieu de passage mais qu'il devienne un lieu de rencontres ;

CONSIDERANT que, pour cela, il est nécessaire de revoir l'ensemble des allées du parc, fortement dégradées sous l'effet de l'usure et des intempéries ;

CONSIDERANT que la Commune souhaite pouvoir mettre en œuvre un revêtement suffisamment résistant et favorisant l'infiltration des eaux de pluie ;

CONSIDERANT qu'une étude technico-financière a été engagée par les services et qu'une solution en béton poreux semble adaptée à cette double exigence ;

CONSIDERANT, par ailleurs, que quelques allées actuellement empierrées seront revégétalisées, afin de renforcer l'action de la Commune en matière de biodiversité ;

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit plus largement dans un projet de développement et de revitalisation de la ville, à la fois Petite Cité de Caractère® et lauréate du programme Petites Villes de Demain, en faisant de cet équipement un lieu exemplaire en matière environnementale et un espace d'accueil des touristes et des visiteurs, pour un cheminement piétonnier vers le centre-ville ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
TRAVAUX	130 940,25 €			
<i>Estimatif</i>	130 940,25 €	DSIL OU DETR	39 282,08 €	30,00 %
		Sous-total	39 282,08 €	30,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	91 658,18 €	70,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	91 658,18 €	70,00 %
Total dépenses	130 940,25 €	Total Recettes	130 940,25 €	100,00 %

CONSIDERANT que la Commune est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

CHARGE Madame le Maire de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre, tous les Membres présents.